

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2020 – 352 DU 15 JUILLET 2020**  
portant nomination de madame **Adjouavi Mathilde HOUSSOU** en qualité de Directrice départementale de la Santé du Littoral.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-078 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 juillet 2020,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Madame **Adjouavi Mathilde HOUSSOU** est nommée Directrice départementale de la Santé du Littoral.

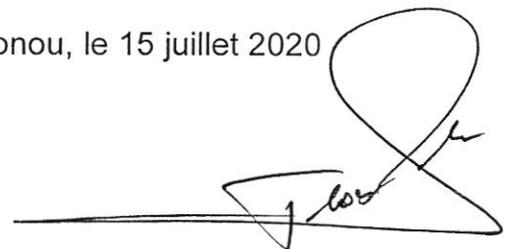
**Article 2**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2017-307 du 21 juin 2017, en ce qui concerne la direction départementale de la Santé du Littoral uniquement.

Il sera publié au Journal officiel.

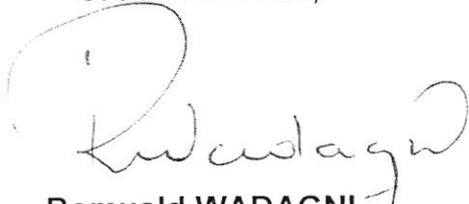
Fait à Cotonou, le 15 juillet 2020

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MS 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSEE 1 ;  
JORB 1.